

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue le 9 novembre 2020 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la Ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 9 novembre 2020 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

*Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Luc Cauchon, conseiller
Madame Nadine Tremblay, conseillère
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller*

Sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents : madame Brigitte Harvey, directrice générale, madame France D'Amour, directrice générale adjointe, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 12015-11-20

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en ajoutant les points 5.12 – Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 – volet 9 – Chemins à double vocation et 12.1 - Motion de félicitations à madame Brigitte Harvey et en retirant le point 10.3 – Avis de motion et projet de règlement VC-415-20-14 et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 2020**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Demande de paiement no 2 – EJD Construction Inc. – Réfection de la rue du Foyer
 - 4.2 Demande de paiement no 1 – Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. – Réfection du pavage de la rue Clairval
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Vente de terrain à madame Johannie Guay
 - 5.2 Autorisation de vente de terrain – monsieur Steeve Côté et madame Lisette Harvey
 - 5.3 Transition de fin d'emploi / Madame Brigitte Harvey
 - 5.4 Engagement de madame Nancy Boily – brigadière scolaire
 - 5.5 Rapport sur les revenus et dépenses au 30 septembre 2020
 - 5.6 Entente de service aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge
 - 5.7 Nomination d'une secrétaire-trésorière
 - 5.8 Mandat au Groupe-Conseil Option Résultats
 - 5.9 Prévisions budgétaires 2020 de l'OMH de Charlevoix
 - 5.10 Demande d'aide financière – PPASEP (Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable)
 - 5.11 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.12 *Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 – Volet 9 – Chemins à double vocation*

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

6. Travaux Publics

7. Urbanisme et environnement

7.1 Mandat à la firme Guilbert Urbanisme – Projet de lotissement résidentiel

8. Sécurité incendie

8.1 Nomination d'une représentante au sein du COMUR (Comité d'organisation des mesures d'urgence régionale) de Charlevoix-Est

8.2 Plan de sécurité civile et nomination d'une coordonnatrice municipale en sécurité civile

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

10.1 Adoption du règlement VC-456-20 modifiant le règlement de zonage VC-434-13

10.2 Avis de motion et projet de règlement 448-20-1 modifiant le règlement VC448-18 sur la gestion contractuelle

~~10.3 Avis de motion et projet de règlement VC-415-20-14 modifiant le règlement VC415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés~~

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires d'octobre 2020

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 octobre 2020

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 *Motion de félicitations à madame Brigitte Harvey*

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION NO 12016-11-20

IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 2020 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été septembre dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET DEMANDE DE PRIX

4.1 DEMANDE DE PAIEMENT NO 2 – EJD CONSTRUCTION INC. – RÉFECTION DE LA RUE DU FOYER

RÉSOLUTION NO 12017-11-20

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 11960-08-20 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue du Foyer à la compagnie EJD Construction Inc.;

ATTENDU l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement numéro 2 à la firme EJD Construction Inc. au montant de 302 064,28 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Guillaume Dufour, EJD Construction Inc.

4.2 DEMANDE DE PAIEMENT NO 1 – JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC. – RÉFECTION DU PAVAGE DE LA RUE CLAIRVAL

RÉSOLUTION NO 12018-11-20

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 11931-07-20 la Ville de Clermont octroyait le contrat de réfection du pavage de la rue Clairval à la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

ATTENDU l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarceaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement numéro 1 à la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 271 468,01 \$ incluant les taxes applicables.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 VENTE DE TERRAIN À JOHANNIE GUAY RÉSOLUTION NO 12019-11-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE la Ville de Clermont vend à Madame Johannie Guay demeurant au 42 rue de l'Horizon à Notre-Dame-des-Monts, un terrain situé sur le lot 5 172 712 au cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 671,9 mètres carrés pour un coût total de 15 064,08 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 30 octobre 2020.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame France D'Amour, directrice générale adjointe ou en son absence M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Johannie Guay, 42 rue de l'Horizon, Notre-Dame-des-Monts, (Québec) G0L 1L0 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire.

5.2 AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN – STEEVE CÔTÉ ET LISETTE HARVEY RÉSOLUTION NO 12020-11-20

ATTENDU QUE monsieur Steeve Côté et madame Lisette Harvey, demeurant au 33, rang Gaspé, Saint-Apollinaire, Québec, G0S 2E0, se sont portés acquéreurs d'un terrain de la Ville de Clermont, lot 5 172 679 au cadastre du Québec, en date du 12 août 2020;

ATTENDU QUE monsieur Steeve Côté et madame Lisette Harvey ont fait connaître leur désir de procéder à la vente de ce terrain;

ATTENDU QUE l'article 4 des politiques administratives incluses au contrat de vente indique que si l'acquéreur désire se départir du terrain acquis à l'intérieur d'une période de 4 ans, la Ville de Clermont doit autoriser la vente à un tiers et renoncer au droit de rachat prévu à l'intérieur et au terme du délai;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont autorise monsieur Steeve Côté et madame Lisette Harvey à vendre leur terrain à une tierce partie, renonçant ainsi à sa priorité de rachat;

QUE les pénalités prévues au contrat initial d'achat seront applicables au nouvel acquéreur;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Steeve Côté et madame Lisette Harvey.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

5.3 TRANSITION DE FIN D'EMPLOI – BRIGITTE HARVEY RÉSOLUTION NO 12021-11-20

ATTENDU QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale, a informé le conseil municipal de son intention de quitter ses fonctions actuelles à la fin de l'année 2020;

ATTENDU QUE madame France D'Amour occupera le poste de directrice générale à compter du 16 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU :

QUE madame Brigitte Harvey agira à titre de directrice générale adjointe à compter du 16 novembre 2020. Cette nomination prendra fin le vendredi 1^{er} janvier 2021, date du départ à la retraite et de fin d'emploi de madame Brigitte Harvey.

5.4 ENGAGEMENT DE MADAME NANCY BOILY – BRIGADIÈRE SCOLAIRE RÉSOLUTION NO 12022-11-20

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel de candidatures afin de combler un poste vacant pour la brigade scolaire;

ATTENDU QUE madame Nancy Boily a déposé sa candidature et a été recommandée pour combler le poste vacant;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU de procéder à l'engagement de madame Nancy Boily, 13 rue du Parc-Larouche, Clermont au poste d'employée surnuméraire à la brigade scolaire. Cet engagement est conditionnel à une période d'essai de 75 jours travaillés.

Le statut de ce poste est celui de surnuméraire et les conditions de travail qui s'y rapportent sont prévues dans la convention collective en vigueur;

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Nancy Boily, 13 rue du Parc-Larouche, Clermont, Québec G4A 1E3 ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs.

5.5 RAPPORT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2020 RÉSOLUTION NO 12023-11-20

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et villes du Québec, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses comparatifs du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020 par rapport à ceux de la même période de l'année 2019.

	01-01 AU 30-09 2020	01-01 AU 30-09 2019	ÉCART
REVENUS	4 957 938 \$	4 997 149 \$	-39 211 \$
DÉPENSES	3 354 653 \$	3 441 127 \$	86 474 \$

Également, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses au 30 septembre 2020 par rapport au budget de l'exercice en cours ;

	BUDGET	RÉEL	EXCIDENT/ DIFFÉRENCE
REVENUS	4 900 000 \$	4 957 938 \$	57 938 \$
DÉPENSES	4 900 000 \$	3 354 653 \$	-1 545 347 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE ces états comparatifs au 30 septembre 2020 tel que rédigé sont, par les présentes, acceptés à l'unanimité des membres présents.

5.6 ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

RÉSOLUTION NO 12024-11-20

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale, ou madame France D'Amour, directrice générale adjointe, soient autorisés à signer une entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023, au coût de 0,17\$ par habitant par année. (P1-2020-11-09)

QUE la présente résolution soit adressée à madame Suzie Lavoie, coordonnatrice senior, relations municipales et opérations, Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, Place Iberville Trois, 2960 boulevard Laurier, bureau 80, Québec, QC, G1V 4A1.

5.7 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

RÉSOLUTION NO 12025-11-20

CONSIDÉRANT le départ de madame Brigitte Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, à la fin de l'année 2020;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11937-07-20 nommant madame France D'Amour à titre de directrice générale à compter du 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'article 97 de la Loi sur les cités et villes prévoyant que le conseil doit avoir un fonctionnaire ou employé de la municipalité, appelé trésorier, qui est le percepteur et le dépositaire de tous les deniers de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal nomment madame France D'Amour à titre de secrétaire-trésorière pour la ville de Clermont à compter du 16 novembre 2020.

5.8 MANDAT AU GROUPE-CONSEIL OPTION RÉSULTATS

RÉSOLUTION NO 12026-11-20

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'Équité salariale, les entreprises doivent compléter la démarche d'une évaluation du maintien de l'équité salariale à tous les cinq ans ;

ATTENDU l'offre de services de la firme Option Résultats en date du 16 octobre 2020 prévoyant les travaux requis pour l'analyse, l'évaluation des catégories d'emploi et la préparation d'un rapport et de l'affichage du maintien de l'équité ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l'offre de services de la firme Option Résultats en date du 16 octobre 2020 pour la somme de 1 450 \$ plus les taxes applicables. (P2-2020-11-09)

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Réjean Despins, Groupe Conseil O.R. (Option Résultats), 482 du Commodore, Saint-Nicolas, Québec G7A 4Y8.

**5.9 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE L'OMH DE CHARLEVOIX
RÉSOLUTION NO 12027-11-20**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛ-
MENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires de
l'Office municipal d'Habitation de Charlevoix, pour l'année financière 2020 :

Approbation du 6 octobre 2020 de la Société d'Habitation du Québec

REVENUS :	486 341 \$	(41 logements Clermont :	187 461 \$)
DÉPENSES :	955 988 \$	(41 logements Clermont :	318 314 \$)
DÉFICIT :	469 647 \$	(41 logements Clermont :	130 853 \$)

PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % CLERMONT :	13 085 \$
BUDGET ANTÉRIEUR :	11 410 \$
DIFFÉRENCE :	1 615 \$

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec,
1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7 ainsi qu'à mon-
sieur Sylvain Maltais, directeur général, OMH de Charlevoix.

**5.10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME POUR UNE PROTEC-
TION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)
RÉSOLUTION NO 12028-11-20**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a pris connaissance du cadre normatif
détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des
sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont désire présenter une demande d'aide
financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin
de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-
LANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Clermont autorise la présentation d'une demande
d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection ac-
crue des sources d'eau potable (PPASEP);

QUE monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics, soit
autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation
de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le
cadre du volet 1 du PPASEP.

**5.11 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CON-
SEIL
RÉSOLUTION NO 12029-11-20**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉ-
SOLU UNANIMEMENT QUE** madame Brigitte Harvey, directrice générale, dépose
au conseil municipal de la Ville de Clermont la déclaration des intérêts pécuniaires
des membres du conseil, en conformité avec les articles 357 et 358 de la Loi sur
les Élections et Référendums dans les municipalités.

**5.12 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2020-2021 – VOLET 9 –
CHEMINS À DOUBLE VOCATION
RÉSOLUTION NO 12030-11-20**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Clermont l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours;

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin du Friche	3,9 km	Copeaux	9853

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE la Ville de Clermont demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 3,9 km.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 MANDAT À LA FIRME GUILBERT URBANISME – PROJET DE LOTISSEMENT RÉSIDENTIEL
RÉSOLUTION NO 12031-11-20**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire procéder dans les prochaines années, à un nouveau lotissement permettant la construction résidentielle à l'extrémité sud de la rue Larouche;

ATTENDU QUE la municipalité désire optimiser le développement en fonction de sa superficie, du milieu naturel, dans le respect des normes de développements domiciliaires;

ATTENDU QUE la firme Guilbert Urbanisme a fait parvenir une offre de services professionnels pour l'élaboration d'un projet de lotissement résidentiel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS QUE la Ville de Clermont retient les services de la firme Guilbert Urbanisme et ce conformément à son offre de services en date du 3 novembre 2020 pour un montant de 7 655 \$ plus les taxes applicables. (P3-2020-11-09)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

QUE la présente résolution soit adressée à madame Sandra Guilbert, 86 rue du Boisé, Lévis, Québec G7A 2R4.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU SEIN DU COMITÉ D'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE RÉGIONALE (COMUR) DE CHARLEVOIX-EST **RÉSOLUTION NO 12032-11-20**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est membre du COMUR (comité d'organisation des mesures d'urgence régionale) de Charlevoix-Est;

ATTENDU la résolution numéro 11776-11-19 nommant madame Brigitte Harvey, directrice générale, à titre de représentante de la Ville de Clermont au sein du COMUR de Charlevoix-Est;

ATTENDU le départ de madame Brigitte Harvey à la fin de l'année 2020 et la nomination de madame France D'Amour à titre de directrice générale à compter du 16 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU, de nommer madame France D'Amour coordonnatrice municipale en sécurité civile à titre de représentante de la Ville de Clermont au sein du COMUR de Charlevoix-Est à compter du 16 novembre 2020.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, secrétaire du COMUR de Charlevoix-Est.

8.2 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE ET NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE **RÉSOLUTION NO 12033-11-20**

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 11759-10-19 et 11760-10-19 nommant madame Brigitte Harvey responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile et coordonnatrice municipale en sécurité civile;

CONSIDÉRANT le départ de madame Brigitte Harvey à la fin de l'année 2020 et la nomination de madame France D'Amour à titre de directrice générale à compter du 16 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DUMENT RÉSOLU, de nommer madame France D'Amour responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile et coordonnatrice municipale en sécurité civile à compter du 16 novembre 2020;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik du ministère de la Sécurité publique.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-456-20 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 **RÉSOLUTION NO 12034-11-20**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement de zonage ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Bernard Harvey à la séance ordinaire du 28 septembre 2020 ;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement à la séance du 13 octobre 2020 et que des copies ont été mises à la disposition du public à la suite de son adoption ;

ATTENDU la tenue d'une consultation écrite du 14 au 28 octobre 2020 ;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté sans changement à la séance extraordinaire du 29 octobre 2020 et que des copies ont été mises à la disposition du public à la suite de son adoption ;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la suite de l'avis public du 30 octobre 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement numéro VC-456-20 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS d'adopter le Règlement numéro VC-456-20 modifiant le règlement de zonage VC-434-13.

10.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 448-20-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VC-448-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro VC-448-18 sur la gestion contractuelle le 29 mars 2018 à la suite de la modification de l'article 573.3.1.2 de la L.C.V. le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités à compter de cette date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro VC-448-18 afin que les contrats octroyés de gré à gré puissent s'appliquer aux dépenses entre 25 000 \$ et le seuil décrété par le ministre ;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-448-20-1 modifiant le règlement VC-448-18 sur la gestion contractuelle.

Monsieur le conseiller Bernard Harvey dépose au conseil municipal le projet de règlement en ce sens.

11. COMPTE

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'OCTOBRE 2020 RÉSOLUTION NO 12035-11-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires d'octobre 2020;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ratifier les déboursés d'octobre 2020 au montant de 778 845,35 \$ (*chèques manuels : 664 044,50 \$ + prélèvements 115 701,35 \$ - chèques annulés : 900,50 \$*) ainsi que le versement des salaires d'octobre 2020 au montant de 94 469,19 \$. (P4-2020-11-09)

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-10-2020 RÉSOLUTION NO 12036-11-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2020 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 224 399.50 \$. (P4-2020-11-09)

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME BRIGITTE HARVEY RÉSOLUTION NO 12037-11-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil adresse ses remerciements et ses vœux de bonne retraite.

Madame Brigitte Harvey quittera la ville à la fin de l'année et il s'agit de son dernier conseil à titre de directrice générale.

Madame Harvey aura travaillé 40 ans pour la ville de Clermont dont 12 années à titre de directrice générale. Elle a été grandement appréciée pour sa grande disponibilité et son dévouement. Elle s'est toujours acquittée de ses tâches avec minutie et professionnalisme. Le conseil tient à souligner l'apport de madame Harvey dans l'organisation municipale pour toutes ces années.

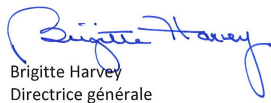
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO 12038-11-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE l'assemblée soit levée à 20 h 29.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale